

Année 2024 -2025

Demande d'inscription à la cantine

À retourner à : Mairie de Saint Maurice Les Brousses

Élève	Scolarité
Nom : -----	Établissement : École Jean Moulin
Prénom : -----	Commune : Saint Maurice les Brousses
Né(e) le : __ / __ / ____	Classe : <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1
À -----	<input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	

Allergies/Régime Alimentaire
<input type="checkbox"/> Régime alimentaire (précisez les précautions à prendre. Obligation de fournir un certificat médical.) : ----- -----
<input type="checkbox"/> Allergies (précisez l'allergie, sa cause et la conduite à tenir. Obligation de fournir un certificat médical.) : ----- ----- ----- ----- -----
Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera-t-il mis en place ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pour tout problème d'allergies alimentaires et/ ou de régime particulier et afin de préparer au mieux l'accueil de votre enfant merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie au 05.55.57.50.72

Responsable légal 1	Responsable légal 2
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom : -----	Nom : -----
Prénom : -----	Prénom : -----
Adresse : -----	Adresse : -----
CP : -----	CP : -----
Commune : -----	Commune : -----
Tél. : __ . __ . __ . __ . __	Tél. : __ . __ . __ . __ . __
Courriel : _____	Courriel : _____

Les factures sont à adresser à : <input type="checkbox"/> Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Responsable légal 2

Je soussigné(e),
 Père, Mère, Tuteur, responsable(s) légal (légaux) de l'enfant : -----
 Autorise les responsables des services périscolaires à prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à la santé de mon enfant,
 Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.
 Note que toute modification de situation familiale, adresse, déménagement, ou coordonnées téléphoniques doit être signalée par courrier à l'attention de Monsieur le Maire.

Tournez, s'il vous plaît.

RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont gardées par la **Mairie de Saint-Maurice-les-Brousses**, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des inscriptions à la cantine. Les bases légales de ce traitement sont l'obligation légale et la mission d'intérêt public. Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement, augmentée des éventuelles obligations légales. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne. Conformément au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, en contactant la **Mairie de Saint-Maurice-les-Brousses** ou le **DPO** à l'adresse suivante **dpo@datavigiprotection.fr**.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.

Fait à :

Le : __/__/____

Signature du (des) responsable(s) légal (légaux)

Le 05 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Afin de gérer au mieux la cantine scolaire, l'inscription des enfants est obligatoire et **doit être faite chaque année**.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint une demande d'inscription à compléter et à retourner au secrétariat de mairie **avant le 30 juin 2024**.

Cette inscription est l'engagement d'utiliser la cantine tous les jours de la semaine tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer, à compter de la rentrée de septembre 2011, 3 jours de carence consécutifs (trois jours d'absence facturés quel que soit le motif).

Aucun justificatif d'absence de quelque nature que ce soit, ne sera demandé aux parents.

Un enfant non inscrit pourra toutefois utiliser de façon exceptionnelle ce service de restauration moyennant un prix de repas majoré (enfant occasionnel : 4,00€) et en informant le secrétariat de mairie avant 10h00.

Tarif au 1^{er} septembre 2022 : enfant inscrit : 2,50€, le repas.

La facturation interviendra par période scolaire.

Le seuil de recouvrement étant de 15€, il a été décidé à compter de la rentrée 2017/2018 de facturer un forfait de 15€ si la somme cumulée à la fin de l'année scolaire est inférieure à ce seuil.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Le Maire, G. DARGENTOLLE